

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 20 juin 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

**POUVOIRS :**

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,  
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRE ABSENT :**

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 30/06/2022

ID : 016-211603741-20220627-2022\_050-AR

## N° 2022-050- Finances - Budget Ville - Bilan annuel des acquisitions et des cessions d'immeubles en 2021

*Les acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2021 doivent être validées par le conseil municipal et annexées au compte administratif 2021.*

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les acquisitions et cessions d'immobilisations intervenues sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par une personne de droit public ou de droit privé agissant dans le cadre d'une convention conclue avec elle doivent faire l'objet d'un bilan annuel présenté au conseil municipal qui en délibère. Ce bilan est annexé au Compte administratif de la Commune.

### Acquisitions immobilières 2021

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m2	Cédant	Acquéreur	Montant
Terrains	8 rue Romain Rolland	AB231	144	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	VILLE DE SOYAUX	1 € symbolique
Terrains	Champs de la Grande Combe	AM721	62	DESFERET	VILLE DE SOYAUX	1 € symbolique + 147,54 € frais d'acte

### Cessions immobilières 2021

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie en m2	Cédant	Acquéreur	Montant
NEANT						

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2021 comme mentionnées ci-dessus.**

**Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.**

Le maire,

  
François NEBOUT